

INFIRMIERE EN PRATIQUE AVANCEE – IPA –

IPA en ONCOLOGIE AU CHMS

A. FORMATION

B. PERIMETRE D'ACTIVITE

C. APPLICATION EN ONCOLOGIE MEDICALE AU CHMS

A. DEFINITION et FORMATION



L'IPA est un infirmier qui dispose de compétences élargies par rapport à celles d'un infirmier. L'IPA peut réaliser, sous certaines conditions et dans certains domaines limitativement énumérés, des actes qui relevaient jusque-là de la compétence exclusive des médecins.

FORMATION : MASTER en DEUX ans

- EXPERIENCE DE 3 ANS MINIMUM DE SERVICE ACTIF
- VALIDATION D'UN MASTER 2 AU SEIN D'UNE UNIVERSITE AFFILIEE



- **Première année** : tronc commun aux différentes spécialités (faculté au choix):
 - Pathologies chroniques stabilisées
 - Maladie rénale, hémodialyse et transplantation
 - Oncologie – Hématologie
 - Psychiatrie, Santé mentale
- **Deuxième année** : spécialité
- Quatre mois de **stage et rédaction d'un mémoire**

Pré requis : Maîtrise de l'anglais, engagement ++++ de l'étudiant

B. PERIMETRE D'ACTIVITE DE L'IPA



L'IPA assure essentiellement une activité de

PRATIQUE CLINIQUE DIRECTE

L'IPA est compétent :

- **pour conduire un entretien** avec le patient qui lui est confié,
- **effectuer une anamnèse,**
- **procéder à son examen clinique incluant le repérage des vulnérabilités.**

Les modalités d'exercice de l'IPA prévoient que les règles de collaboration soient précisées dans un **protocole d'organisation.**

ROLE DE L'IPA DANS LE SUIVI DES PATIENTS



Assurer la surveillance clinique



**Interpréter les résultats d'analyse et
dépister les complications**



Prescrire les examens de suivi



**Renouveler et adapter les prescriptions
médicamenteuses et les dispositifs médicaux**



**Coordonner les parcours de soin avec les
partenaires de ville**

AUTRES MISSIONS DE L'IPA



- Mettre en œuvre des actions **d'évaluation et d'amélioration des pratiques professionnelles**
- Assurer des activités d'**Enseignement**, de **formation**, et le **tutorat** d'étudiant IPA
- Mener des **travaux de recherche**
- Assurer une **veille documentaire** et **conduire des actions de communication (séminaires, congrès, articles)**

C. AU CHMS : UNE IPA EN ONCOLOGIE MEDICALE depuis juillet 2021



Un IPA au sein d'une équipe médicale ?

- Intégrer un **nouveau métier** (innovation)
- Permettre **de libérer du temps médical** :
 - dégager et réorienter le temps médical
- Participer **à améliorer le suivi d'un groupe identifié de patient** (nouvel interlocuteur auprès du patient, développer le lien ville/hôpital, ...)

Le **protocole d'organisation**, signé par l'ensemble des médecins oncologues, fixe dans le domaine de l'oncologie médicale :

- **Les modalités de prise en charge des patients par l'IPA,**
- **les modalités de collaboration et d'échanges avec le médecin référent du patient et l'IPA,**
- **les conditions de retour du patient vers le médecin.**
 - À tout moment, à la demande du patient
 - À l'initiative de l'IPA

➤ Domaines d'intervention concernés :

Prise en charge en **ambulatoire** du patient d'oncologie sous Hormonothérapie et/ou traitements systémiques IV ou PO (Cytotoxique, Immunothérapie et Thérapies Ciblées). A partir d'un **état jugé stable** médicalement suite à une concertation IPA/Oncologue, les consultations sont réparties entre les deux professionnels

➤ Fréquence des visites :

- Une **consultation sur deux** (IPA/Oncologue) à partir du J15 de l'initiation des Hormonothérapies complexes pour le **cancer du Sein et de la Prostate**.
- Une **consultation sur deux** en HDJ pour les validations de chimiothérapie du **cancer du sein** à l'exception du J1 des traitements hebdomadaires qui est validé par un oncologue.

APPLICATION AU SEIN DU CHMS (4)



➤ **Activités autonomes de l'IPA :**

- **Validation des traitements** anti-cancéreux, de transfusion ...
- **Consultation de suivi avec interprétation des bilans biologiques**
- **Renouvellement de traitements sans adaptation des posologies** (cette activité d'adaptation est dérogatoirement possible)
- **Prescription d'examens complémentaires** (biologie et imagerie)
- **Participation aux activités d'ETP**

➤ **Activités soumises à avis médical : adaptation posologique des traitements de chimiothérapie et/ou de support**

➤ **Activités ne concernant pas la pratique IPA :**

- **Initiation** d'un traitement anti cancéreux ou pharmaceutiques à l'exception des traitements en vente libre
- **Consultation de première fois ou d'annonce lors des évaluations**
- **Consultation d'annonce de la prise en charge palliative ou d'arrêt des traitements**

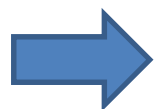
CONCLUSION



Nouveau métier dans le spectre de la profession infirmière

L'évolution du rôle d'un interlocuteur habituel pour les patients et l'équipe médicale

Une place à trouver au sein d'une équipe motivée pour accueillir cette nouvelle compétence



La suite est à écrire ...

Quel déploiement au sein des institutions ?

Merci de votre attention